

Flexanville

FLEX'INFOS



JUILLET 2018

Pour ce 2^{ème} numéro, la une du Flex 'Infos est à nouveau consacrée à la météo !



Le 12 juin dernier, à la suite d'un épisode pluvieux exceptionnel, le débordement des rus a provoqué des inondations dans les rues de TÉSSÉ et FERRANVILLE.

Plusieurs habitations ont été sinistrées.

N°2

MOT DU MAIRE

CONSEIL
MUNICIPAL

TRAVAUX

AGENDA

ÉTAT CIVIL

SÉCURITÉ

FLEX'EN FÊTE

DIVERS

Mairie de FLEXANVILLE

Arrondissement de Rambouillet

Canton d'Aubergenville

Communauté de Communes

de Cœur d'Yvelines

3, rue de la mairie

78910 FLEXANVILLE

Tél: 01.34.87.23.05

Fax: 01.30.88.30.65

mairie.flexanville@wanadoo.fr

Site : www.flexanville.fr

MOT DU MAIRE



Flexanvilloises, Flexanvillois,

A mi-chemin de cette année, il est bon de faire un petit retour sur le 1er semestre 2018.

Comme évoqué en image à la une de notre bulletin, notre village, comme beaucoup d'autres aux alentours, a été touché par des inondations exceptionnelles début juin. Bien que rarissimes, ces phénomènes à répétition sur le territoire national (liés ou non au réchauffement climatique), nous amènent à réfléchir à des solutions pour les éviter. Ce sujet a été largement abordé lors du dernier Conseil Municipal.

Plus réjouissant, les travaux du stade tant attendus, sont presque terminés. Petits et grands vont pouvoir profiter des nouveaux équipements. Je demande à chacun d'entre vous de veiller au respect de ces installations.

La première phase de travaux d'extension de l'école débutera en septembre. Pour la sécurité des enfants, l'accès au chantier se fera par l'impasse des Granges.

C'est l'heure des vacances d'été, vous serez nombreux à profiter de quelques jours de congés bien mérités. Soyez prudents sur la route ! Notamment avec la limitation de vitesse abaissée à 80 km /h sur la plupart des axes sans séparateur. Décision tant décriée mais qui a pris effet le 01 juillet 2018.

Pensez également à vous protéger des cambriolages, des moyens simples permettent de les limiter : contrôles du voisinage ou bien de la Gendarmerie (un article y est consacré dans ce journal).

Il me reste à vous souhaiter de bonnes vacances et bon courage à ceux qui travailleront cet été.

Didier SAUSSAY

Conseil Municipal

L'intégralité du compte-rendu des Conseils Municipaux est affichée à la Mairie
et disponible en ligne sur votre site Internet

www.flexanville.fr

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/06/2018

• DESHERBAGE BIO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de trouver une alternative écologique au désherbage chimique (conformément à la loi), et présente au Conseil Municipal un devis de la société MG Jardins (située à NEAUPHLETTE et spécialisée dans le secteur d'activité des services d'aménagement paysager).

Cette société propose l'utilisation d'un désherbant « bio » avec un procédé basé sur un mélange d'amidon de maïs et d'eau chaude.

Le Conseil Municipal après étude du devis et délibération, décide à l'unanimité des membres présents, de valider le test du désherbant « bio » proposé par cette société.

L'intervention aura lieu la semaine du 09 Juillet. Merci de permettre l'accès aux trottoirs et de ne pas y stationner vos véhicules pour faciliter le passage du camion.

• Travaux RD 45

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal que des travaux de rénovation de chaussée auront lieu cet été sur la RD 45 (route d'Orgerus à Flexanville) jusqu'à l'entrée du village. Ces travaux de rénovation des routes sont décidés et financés par le Département. Ils débuteront courant Juillet.

• Inondations

Monsieur le Maire revient sur les inondations qui ont touché Flexanville le 12 juin 2018 et leurs conséquences pour certaines habitations.

Le Conseil Municipal décide dans un premier temps et après délibération de :

- Consulter les archives des réseaux d'eaux pluviales
- Vérifier l'efficacité des installations actuelles
- Renforcer l'entretien des fossés

TRAVAUX

Terrain de sport et aire de jeux

L'avancée des travaux en images



Sur cet espace, il est interdit de :

- De pratiquer le football avec des chaussures à crampons
 - De grimper sur la structure ou les filets
 - De se suspendre aux cercles
- De porter des bagues ou bijoux en raison des amputations traumatiques
 - De circuler en deux roues
 - De jeter des gravats, pierres ou tout autre objet



Augmentation de débit INTERNET



Les armoires techniques ont été installées à proximité de la Mairie.

Il faudra patienter encore quelques mois pour utiliser

le Haut Débit à Flexanville.

AGENDA

- Soirée Fête Nationale : **Vendredi 13 juillet 2018**
(Feu d'artifice offert par la Mairie)
- Ball-trap : **Samedi 1 et dimanche 2 septembre 2018**
- Concours de Pétanque : **Samedi 8 septembre 2018**
- « Nettoyons la Nature » : **Samedi 29 septembre 2018**

ÉTAT CIVIL

- Naissances :
Arthur VAN MOORLEGHEM, né le 07/04/2018
Zoé JENSEN, née le 08/04/2018
- Mariage :
Romain BOURRELIÉ & Xiaoyan LI, le 23/06/2018

SÉCURITÉ

En résumé, l'opération tranquillité vacances permet aux personnes qui partent en vacances de bénéficier d'une surveillance de leur domicile durant leur absence. Celle-ci est assurée par la police ou la gendarmerie en fonction du lieu de résidence. Cette assistance des forces de l'ordre est entièrement gratuite. Elle peut être demandée pour toute absence prolongée et n'est plus limitée aux vacances d'été ou aux vacances scolaires.



Concrètement, policiers et gendarmes seront amenés à surveiller le domicile des vacanciers dans le cadre de leurs patrouilles quotidiennes. Si elles relèvent une entrée par effraction ou un cambriolage, les forces de l'ordre contactent alors l'occupant du logement pour lui signaler le problème au plus vite et lui permettre d'agir en conséquence : dépôt de plainte, signalement du sinistre à l'assureur, réparation des portes, serrures et/ou fenêtres, etc. Le cas échéant, les forces de l'ordre peuvent bien entendu interpellier un cambrioleur en flagrant délit d'effraction. Néanmoins, l'opération tranquillité vacances n'a pas vocation à assurer une surveillance constante du domicile des vacanciers.

En dehors de Paris et de la Petite couronne, les vacanciers doivent remplir un formulaire papier pour bénéficier de la surveillance de leur domicile par les forces de l'ordre. Le service d'inscription en ligne ne leur est pas accessible.



Le document doit être téléchargé sur le portail service-public.fr. Une fois imprimé, il doit être complété avec les informations requises : identité, adresse, période d'absence, personne à prévenir en cas de problème et autres renseignements utiles. Les vacanciers doivent ensuite transmettre le formulaire complété et signé au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie la plus proche de leur domicile. Il doit être déposé au moins 48 heures avant le départ en vacances.

Lien sur le site internet de la commune : www.flexanville.fr

[Rubrique : Services / Sécurité](#)

FÊTE L'ÉCOLE



Très beau spectacle des élèves orchestré et réalisé par l'équipe pédagogique, suivi par les traditionnels jeux dans la cour de l'école.

Merci aux parents d'élèves qui permettent l'organisation de cette fête annuelle.

Les lots de la tombola sont à retirer au secrétariat de la Mairie.

CENTRES DE LOISIRS :

Une convention a été signée avec les centres de loisirs de Garancières et de Villiers-le-Mahieu, qui peuvent accueillir vos enfants le mercredi et durant les vacances scolaires.

FLEX'EN FÊTE



Retour en image sur la dernière manifestation organisée par Flex'en Fête



Retransmission des matchs de l'équipe de France à la salle des fêtes, avec une ambiance de folie !

DIVERS

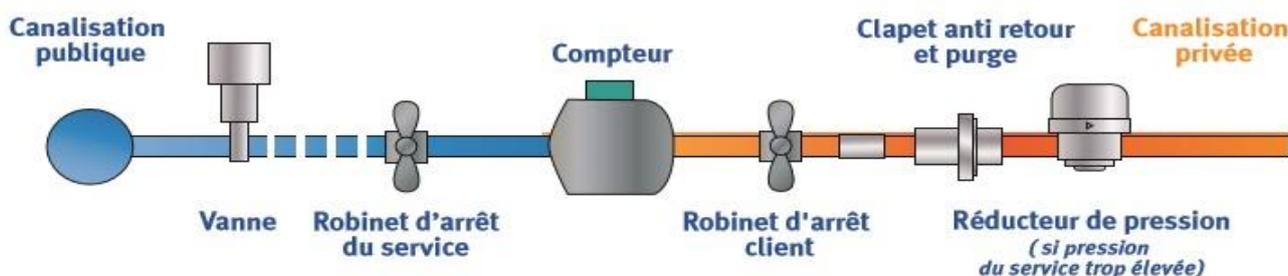


INFORMATIONS SAUR



<https://www.saurclient.fr/>

➔ VOTRE COMPTEUR



Le compteur d'eau fait partie du dispositif de raccordement de votre habitation au réseau d'eau potable et comprend, habituellement, les éléments décrits sur ce schéma.

► Notre responsabilité

Le service de l'eau est responsable de l'entretien et du bon fonctionnement du réseau jusqu'à votre compteur.

> Le robinet d'arrêt situé juste avant votre compteur est réservé au service de l'eau.

► Votre responsabilité

> Vérifiez qu'il existe sur votre installation un robinet d'arrêt après compteur permettant de sécuriser votre installation.

> Protégez votre compteur contre les chocs et le gel avec un sac de billes isothermes.

> Contrôlez périodiquement les index de votre compteur afin de vérifier que votre consommation est normale.

LA CONSOMMATION MOYENNE EN FRANCE

- > 40 m³ / an et par personne,
- > 120 l / jour et par personne
- > 120 m³ / an pour 4 personnes

➔ PROTÉGER L'EAU

À la maison, comme au jardin, il est possible d'agir pour protéger nos ressources en eau :

- Éviter le gaspillage en étant attentif à sa consommation et aux fuites
- Éviter absolument de vider dans les toilettes ou dans l'évier des déchets solides et des produits toxiques

- Éviter désherbants et pesticides au jardin autant qu'il est possible, et lorsque vous les utilisez, respecter les doses prescrites pour les traitements phytosanitaires.

Vérifier que vos installations de traitement ou d'évacuation d'eaux usées sont bien conformes aux prescriptions du Règlement du Service Assainissement.

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi, Jeudi, Vendredi, Samedi : de 10h à 12h.

Mardi : de 17h à 19h.

Permanence des élus le mardi de 18h à 19h et le samedi de 11h à 12h.

Merci de respecter ces horaires.

FERMETURE ANNUELLE DE LA MAIRIE :

Du 06/08 au 03/09/2018